



Compte-rendu échange entre ADZRP- Association des habitants du Village de Gron – VAMP et Conseil Départemental le 11 décembre 2020

Pour mémoire :

Le 07 novembre dernier, nos trois associations adressaient un courrier au Président du Conseil Départemental afin d'attirer son attention sur la prochaine construction du méthaniseur de « la Barillais » situé sur la commune de Montoir de Bretagne, en limite de la commune de Donges.

En réponse à ce courrier, un échange en visio nous a été proposé le vendredi 11 décembre avec Monsieur Julien Dedenis, chargé de mission au cabinet du Président du Département, et notamment en charge des questions relatives à la transition énergétique.

Participants :

Christian Quélard (VAMP)

Yannick Magne (Association des habitants du Village de Gron)

Marie Aline Le Cler (ADZRP)

Julien Dedenis (Conseil Départemental)

A la demande de Monsieur Dedenis, nos associations ont exposé les motifs de leurs inquiétudes par rapport à cette construction :

► **sur le fait qu'il s'agisse d'un méthaniseur industriel**

- intrants provenant d'origines industrielles ayant une répercussion sur les digestats épandus (notre région est déjà fortement impactée par les nitrates)
- approvisionnement des déchets sur 5 départements générant du transport routier important

► **au regard de l'implantation choisie :**

- à environ 200 mètres d'une usine Seveso seuil haut (Idéa)
- à environ 200 mètres d'une usine Seveso seuil bas (Air Liquide)
- à proximité de l'usine YARA et dans le périmètre de son PPRT

► **au regard des risques que peuvent générer ces installations :**

- fuites de méthane, d'ammoniac, de protoxyde d'azote (dégradant la qualité de l'air),
- nuisances olfactives,
- explosion possible,
- débordements des cuves de digestats (comme récemment sur Chateaulin entraînant une pollution de l'eau)

Nos trois associations ont clairement exprimé leur demande d'un moratoire rejoignant en cela celle déjà largement exprimée par plusieurs associations et collectifs.

La construction de méthaniseur étant en pleine expansion, il semble important d'en redéfinir les règles et de ne pas laisser s'implanter des installations qui auraient un impact négatif sur l'environnement.

Elles ont rappelé le manque de recul et donc le manque de données existant sur ces dispositifs (cf étude de l'INERIS de 2015, qui a eu recours à des données émises en Allemagne).

Elles ont évoqué également les risques de voir demain des agriculteurs « nourrir » des méthaniseurs au détriment des populations.

Enfin, elles ont fait état de leur désapprobation face à l'accroissement d'industries à risque et émettrices de polluants sur le territoire de la CARENE (plus spécifiquement au niveau de la zone portuaire entre Méan-Penhoët et Donges), alors que les données concernant la santé de la population sont inquiétantes et qu'une étude de zone se met en place.

A la demande de Monsieur Dedenis, plusieurs documents concernant le méthaniseur de la Barillais (Arrêté Préfectoral, recours gracieux auprès du Préfet et sa réponse, tract de nos associations faisant état des risques possibles) lui ont été transmis.